Contrat n°
2009396

Cahier des prescriptions architecturales et paysagères

Les cabanes de l'Île aux Oiseaux

Version de travail V1

Conservatoire du Littoral et
des Rivages Lacustres

Février 2012

collection des études

Cahier des prescriptions architecturales et paysagères

Les cabanes de l'Ile aux Oiseaux

Version de travail V1

Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres

Février 2012

Responsable Projet
Nathalie MENARD

02 40 05 32 36
nmenard@biotope.fr

Agence Loire - Bretagne

BP60103
44 201 Nantes (France)

PROJET

Proof

Préambule

L'île aux Oiseaux occupe une position unique au sein du Bassin d'Arcachon qui lui confère un caractère très singulier et même emblématique du fait de son originalité dans le contexte régional, voire national.

Les cabanes sont déterminantes pour la particularité de l'île et représentent les composantes les plus marquantes de la partie terrestre. Tout d'abord elles constituent des repères visuels aussi bien depuis l'extérieur de l'île que depuis l'intérieur. De plus, elles sont pour la plupart regroupées en hameaux, parfois très denses, offrant chacun des ambiances et des qualités qui leurs ont propres, facteur de diversité.

52 cabanes en tout sont répertoriées. La plupart est installée sur le DPM et se répartissent en 5 « quartiers » identifiés (Le Port de l'Île, Afrique, l'Ilot, Saous et le Truc Vert). Du fait de leur position sur le DPM, il n'est pas question de propriété pour les occupants des cabanes mais d'AOT (Autorisation Temporaire d'Occupation). Ce statut explique en partie le caractère précaire des cabanes qui, utilisées aujourd'hui à des fins de loisirs, restent d'un confort sommaire.
Il existe également une partie privée sur laquelle sont recensées 11 cabanes. Ces dernières se distinguent clairement des cabanes du DPM, par des formes architecturales plus complexes et des volumes plus importants. Plus généralement, les libertés prises par les occupants sont plus grandes pour l'aménagement de leurs cabanes. Ceci peut en partie s'expliquer par le caractère moins précaire de l'occupation.
Les volumes et dimensions de base des cabanes, directement héritées des cabanes ostréicoles d'origine, sont peu sujets à évoluer. Toutefois, des évolutions constantes sont notables au niveau des matériaux utilisés et de leur mise en œuvre ainsi qu'une tendance croissante à l'appropriation du domaine public autour des cabanes.

Toutefois, l'Ile aux oiseaux ne répond pas à des critères esthétiques évidents ou partagés. Elle présente un paysage atypique, dont l'appréciation ne peut être unanime. Tout ce qui paraît atypique, surprenant, unique, semble de nature à alimenter la singularité de l'île et indirectement sa qualité paysagère. A contrario, les éléments standardisés, communs (matériaux et végétaux) tendent à banaliser et dégrader le paysage. Le principal intérêt architectural des cabanes tient de la simplicité voir de l'archaïsme de leur apparence.
Pour maintenir la qualité paysagère de l'île, l'objectif majeur et ambitieux est de préserver le caractère unique, la simplicité, en évitant tous les facteurs de banalisation, et en fédérant les usagers/acteurs autour d'un projet commun.

L'objectif général de ce cahier est le maintien des qualités principales qui se dégagent des cabanes qui reposent sur la simplicité et la modestie.

L'objectif de ce cahier n'est donc pas d'atteindre une homogénéité de la conception, de la mise en œuvre et des matériaux mais bien d'orienter vers des solutions qui permettront la préservation de la qualité architecturale des cabanes dans sa diversité.

Les propositions retiendront donc plusieurs solutions qui permettront de conserver une diversité et d'orienter les choix des occupants lors de travaux sur les cabanes.
Les occupants des cabanes pourront ainsi préparer leurs projets en cas de modification ou de rénovation, avant de le soumettre au gestionnaire et à l'Architecte des Bâtiments de France pour discussion.

Sommaire

Préambule ***4***

Sommaire ***5***

Liste des figures ***6***

I. Localisation de l'île et des quartiers **8**

II. Dimensions et volume des cabanes **9**

★ Variations autour du volume initial et possibilités d'extension 9

★ Les auvents et avant-toits 10

★ Les décrochements et loggias 10

III. Matériaux de construction et mise en œuvre **11**

III.1 Principes constructifs : les façades 11

★ La coloration des façades 12

★ Les soubassements et perrons 12

III.2 Couvertures 13

★ Les tuiles 13

★ Les finitions : le faîtage, les rives et les bandeaux 14

IV. Menuiseries extérieures **15**

★ Matériaux et conception 15

★ La coloration des menuiseries 16

V. Espaces extérieurs **17**

★ Les clôtures 17

★ Les panneaux solaires 17

★ Les dispositifs de récupération d'eau de pluie 18

★ Les quais 18

★ Les plantations 19

Liste des figures

Figure 1 : Cabane n°97 9
Figure 2 : Cabane n°6 9
Figure 3 : Cabane n°57 9
Figure 4 : Cabane n° 59 9
Figure 5 : Cabane n°14 9
Figure 6 : Cabane n° 40 9
Figure 7 : Cabane n°46 10
Figure 8 : Cabane n°11 10
Figure 9 : Auvent en façade (Cabane n°4) 10
Figure 10 : Auvent partiel et décalé, en façade, couverture fibrociment (Cabane n°48) 10
Figure 11 : Décrochements central sur une façade (cabane n°99) 10
Figure 12 : Cabane n°57 10
Figure 13 : Cabane n°45 10
Figure 14 : Bardage de bois vertical avec couvre joint 11
Figure 15 : Bardage de bois en clins à recouvrement horizontal 11
Figure 16 : Bardage de bois à lames horizontales sans recouvrement (bouvetées) 11
Figure 17 : Façade enduite 11
Figure 18 : Panneaux plans noirs 11
Figure 19 : Références des colorations relevées in situ et données à titre indicatif 12
Figure 20 : Traitement incolore et brillant 12
Figure 21 : Habillage du soubassement en bardage bois (Cabane n°55) 12
Figure 22 : Habillage de la surélévation en bidons métalliques et claustra 12
Figure 23 : Fermeture du soubassement en béton grossier 12
Figure 24 : Soubassement traité dans la continuité de la façade 12
Figure 25 : Perron en bois 12
Figure 26 : Perron en béton 12
Figure 27 : Parpaings visibles et dépôts de matériaux sous la cabane 12
Figure 28 : Couverture en tuiles romanes canal et bandeau bois 13
Figure 29 : Couverture en tuiles plates 13
Figure 30 : "Onduline" ciment colorée 13
Figure 31 : Fibrociment sur une annexe 13
Figure 32 : Tuiles canal sur support fibrociment 13
Figure 33 : Tuiles canal traditionnelles 13
Figure 34 : Couverture en tuile mécanique et "onduline" ciment (auvent) 13
Figure 35 : Rives en tuiles rondes et bandeau en bois, de la couleur des façades 14
Figure 36 : Recouvrement horizontal des rives par le bandeau en bois et zinc 14
Figure 37 : Recouvrement horizontal des rives par le bandeau en bois 14
Figure 38 : Couverture et bandeau en tôle métallique petites ondes 14
Figure 39 : Bandeau recouvert de tuiles modernes 14
Figure 40 : Rives en tube PVC pour une annexe (WC) 14
Figure 41 : La diversité des formes 15
Figure 42 : Portes et volets en bois dans la continuité du bardage 15
Figure 43 : Volets pliants 15
Figure 44 : Fenêtre en saillie sur la façade 15
Figure 45 : Fenêtre double vitrage "plein cadre", sans petit bois 15
Figure 46 : Cohabitation de couleurs sur les menuiseries (à gauche : source BKM, 2003) 16
Figure 47 : Aperçu de la diversité des colorations des menuiseries 16
Figure 48 : Références des colorations relevées in situ et données à titre indicatif 16
Figure 49 : Stockage de bois de chauffage 17
Figure 50 : Terrasse et bordures en béton, dalles de béton désactivé et bois, plantations et stockage de matériaux 17
Figure 51 : Store banne sur façade 17
Figure 52 : La confection de mauvaise qualité pose, en outre, le problème de l'arrachage des matériaux en cas de tempête 17
Figure 53 : Arrière d'une cabane au Saous 17
Figure 54 : Pergola et terrasse en béton 17
Figure 55 : Stockage de bois, barbecue maçonné, bac de douche extérieur, vaste terrasse bois,... 17
Figure 56 : Cabinet WC isolé 17
Figure 57 : Clôture et portillon grillagés 17
Figure 58 : Panneaux alignés sur la toiture 17
Figure 59 : Panneaux solaires 17
Figure 60 : Intégration du dispositif de récupération de l'eau de pluie par un bardage (et coloration des gouttières de la couleur du bardage) 18
Figure 61 : Bidon PVC, peints ou non (et gouttières PVC ou peintes de couleur vive ou claire) 18
Figure 62 : Escalier en métal avec garde-corps 18
Figure 63 : Platelage d'accès au quai (et tubes PVC) 18
Figure 64 : Escalier en bois 18

Figure 65 : Emmarchement intégré au quai *18*
Figure 66 : Quai au Port de l'Île *18*
Figure 67 : Rénovation d'une portion de quai à l'Îlot *18*
Figure 68 : Tamaris remarquables (Port de l'Île) *19*
Figure 69 : Pinède autour du quartier Afrique *19*
Figure 70 : Etalement de la griffe de sorcière *19*
Figure 71 : Développement du baccharis *19*
Figure 72: Plantation et protection de baccharis *19*
Figure 73 : Développement de l'ailante *19*
Figure 74 : Yucca *19*
Figure 75 : Herbe de la pampa *19*

PROJET

I. Localisation de l'île et des quartiers

Carte 1 : Situation générale de l'île

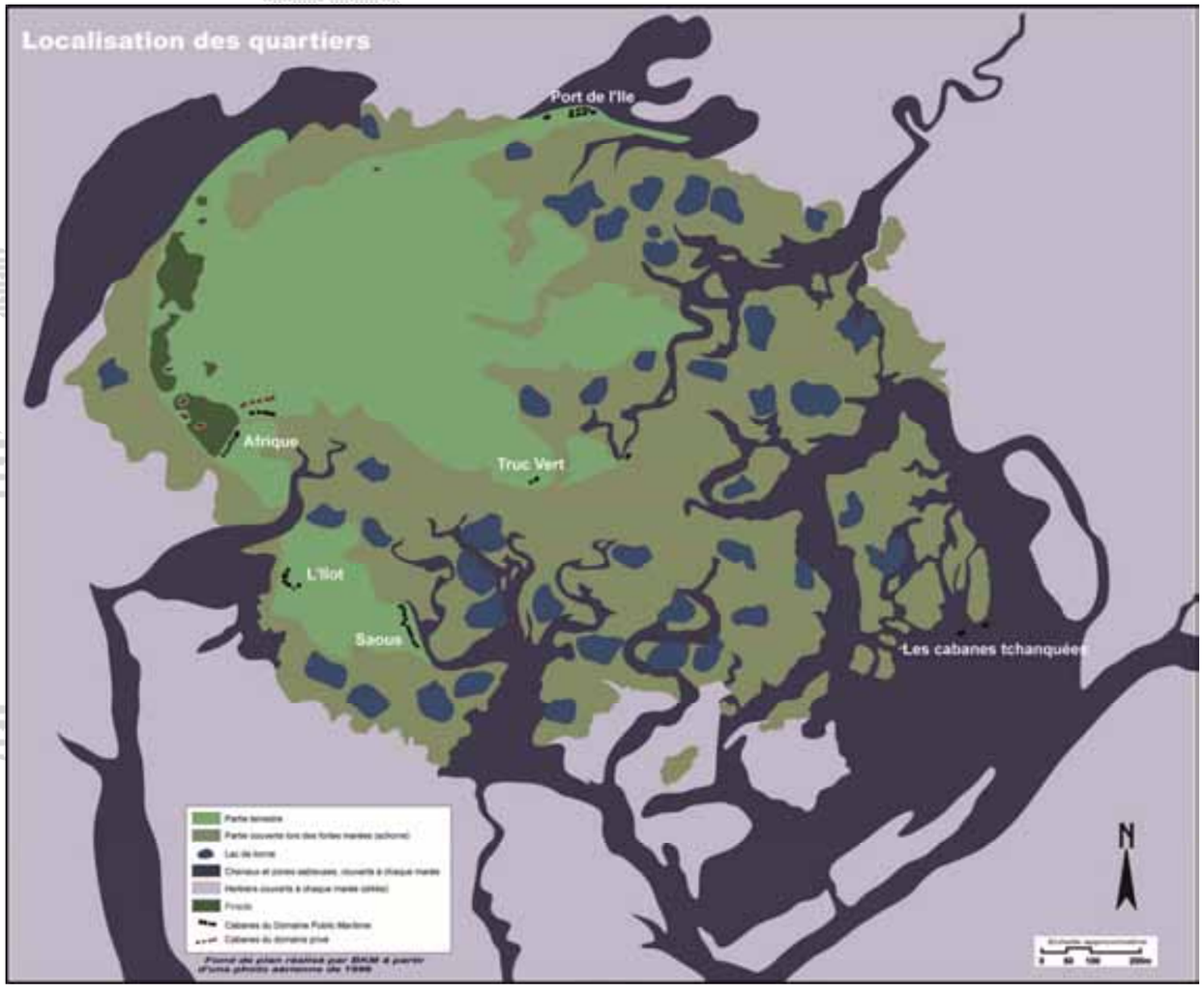

Carte 2 : Localisation des quartiers

II. Dimensions et volume des cabanes

La cabane est traditionnellement constituée par un volume simple, sur plan rectangulaire, de plain-pied, surmonté d'un toit à double pente. Il s'agit du volume de base mais il est en réalité très peu visible en l'état sur l'île (cabane n°97 quartier du Port de l'Ile et cabane n°37 quartier du Truc Vert).
Quasiment toutes les cabanes ont été agrandies et disposent d'un voire plusieurs volumes complémentaires articulés de diverses manières autour du volume initial.
Au sein des quartiers, les cabanes ont généralement les faîtages alignés, les longs pans faisant face au bassin ou à un estey.

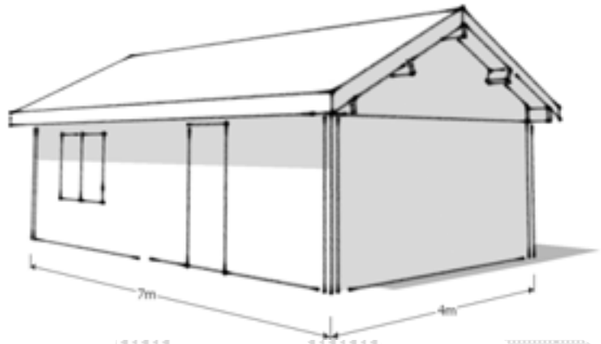

Figure 1 : Cabane n°97

★ *Variations autour du volume initial et possibilités d'extension*

Figure 2 : Cabane n°6

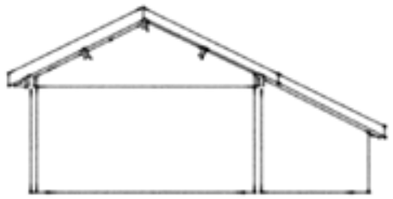

Sur le long pan

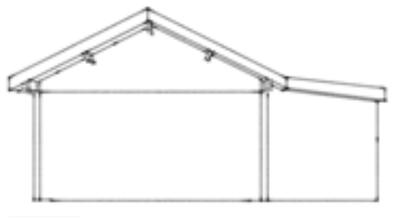

Figure 3 : Cabane n°57

Figure 4 : Cabane n° 59

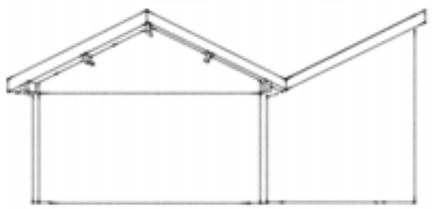

En "cul levé"

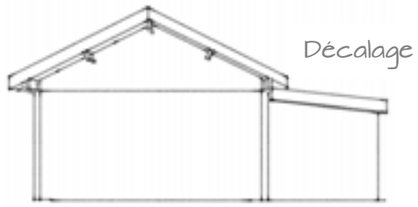

Décalage

Sur le long pan avec rupture de pente

Figure 5 : Cabane n°14

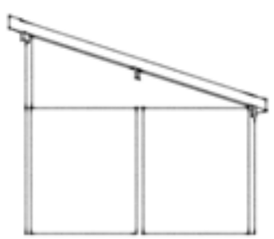

Toiture à pente unique

Prolongation du volume sur les deux pans

Figure 6 : Cabane n° 40

Figure 7 : Cabane n°46

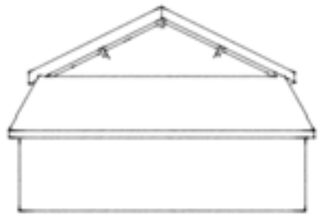

Appentis en pignon

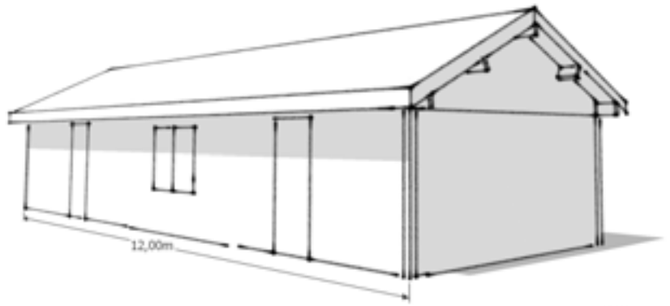

Extension dans la longueur

Figure 8 : Cabane n°11

★ *Les auvents et avant-toits*

De nombreuses cabanes sont équipées d'auvents qui sont installés dans la prolongation de la toiture sur le long pan. Ils peuvent s'étendre sur tout ou partie de la façade, et éventuellement marquer un décalage par rapport au volume principal. Une seule cabane dispose d'un auvent en pignon, à la manière d'un appentis (cabane n°9 du domaine privé).
En façade, les avant-toits (prolongation de la toiture au delà de la façade) sont nombreux, soutenus ou non par des consoles (voir Figure 8).

Figure 9 : Auvent en façade (Cabane n°4)

Figure 10 : Auvent partiel et décalé, en façade, couverture fibrociment (Cabane n°48)

★ *Les décrochements et loggias*

Quelques cabanes présentent ces particularités dans leur conception.

Il résulte des modifications successives effectuées autour du volume de base un nouvel état initial pour chacune des cabanes. Sauf travaux actuellement en cours de discussion avec le gestionnaire et/ou non autorisés (procédure respectant la réglementation des sites classés au titre de la loi du 2 mai 1930), l'état actuel des volumes principaux est réputé validé.
A l'avenir, les extensions autour du volume principal ne sont pas souhaitables. Les projets de ce type, quelque soit leur ampleur, devront être soumis en amont au gestionnaire et à l'ABF pour discussion.

Figure 11 : Décrochements central sur une façade (cabane n°99)

Figure 12 : Cabane n°57

Figure 13 : Cabane n°45

III. Matériaux de construction et mise en œuvre

III.1 Principes constructifs : les façades

Les cabanes sont traditionnellement construites en bois : des poteaux en bois, verticaux et contreventés, supportent les charpentes. Les façades sont revêtues d'un bardage en bois.
Le bardage typique des cabanes ostréicoles du bassin d'Arcachon est constitué de **voliges de bois fixées verticalement avec des tasseaux de recouvrement vertical** (couvre-joints). De nombreuses cabanes conservent cette mise en œuvre.
Deux autres types de bardages bois sont relevés. Tout d'abord, le **bardage en clins à recouvrement horizontal**, moins caractéristique des constructions locales, est assez répandu. De plus, le **lambris à lames horizontales bouvetées** s'observe sur certaines cabanes. Ce matériau moderne est à proscrire, qu'il soit posé horizontalement ou verticalement.

Dans le cas de la réfection d'une façade, le choix du bardage devra en priorité se porter sur le bardage bois vertical avec couvre-joints. Toutefois, si la cabane est revêtue d'un bardage horizontal, celui-ci pourra être maintenu.

Au sein d'une même cabane, voire d'une même façade, plusieurs types de bardages peuvent être rencontrés. Dans la mesure où la couleur et l'état des façades sont homogènes, cette cohabitation de texture crée des effets de mosaïque intéressants.

L'utilisation d'enduits ciment ou chaux, de panneaux plans (contreplaqués, bois ou métal) ou de tôle bac acier est à proscrire ou à recouvrir d'un bardage bois cohérent avec le reste du volume.

A favoriser

Figure 14 : Bardage de bois vertical avec couvre joint

A utiliser avec modération

Figure 15 : Bardage de bois en clins à recouvrement horizontal

A proscrire

Figure 16 : Bardage de bois à lames horizontales sans recouvrement (bouvetées)

Bardage bois traditionnel, vertical avec couvre-joints

Figure 17 : Façade enduite

Figure 18 : Panneaux plans noirs

✶ *La coloration des façades*

En règle générale sur l'île, le traitement des bardages en bois est à l'origine de leur coloration. Ainsi, **la majorité des bardages est de couleur noire** (traitement au carbonyl). Plus rarement, la couleur est claire (provenant d'un chaulage). Toutefois, on observe ponctuellement quelques exceptions permises par la diversification des procédés de traitement et de coloration du bois (lasure, traitement incolore, peintures minérales,...). Cette diversification rend techniquement possible une large palette de couleurs pour les façades des cabanes. D'une manière générale, les couleurs sombres, et notamment le noir et le brun-noir, doivent être préférées aux couleurs claires.
Lors des demandes d'autorisation de travaux, des échantillons de coloration pourront être présentées, en accompagnement de la coloration des menuiseries (ou du projet de coloration le cas échéant).
Les gouttières, et à plus forte raison les gouttières en PVC, devront être peintes de la couleur du bardage (et non de la couleur des menuiseries lorsque celle-ci sont de couleur vive). La mauvaise tenue de la peinture sur le PVC impliquera un entretien rigoureux.

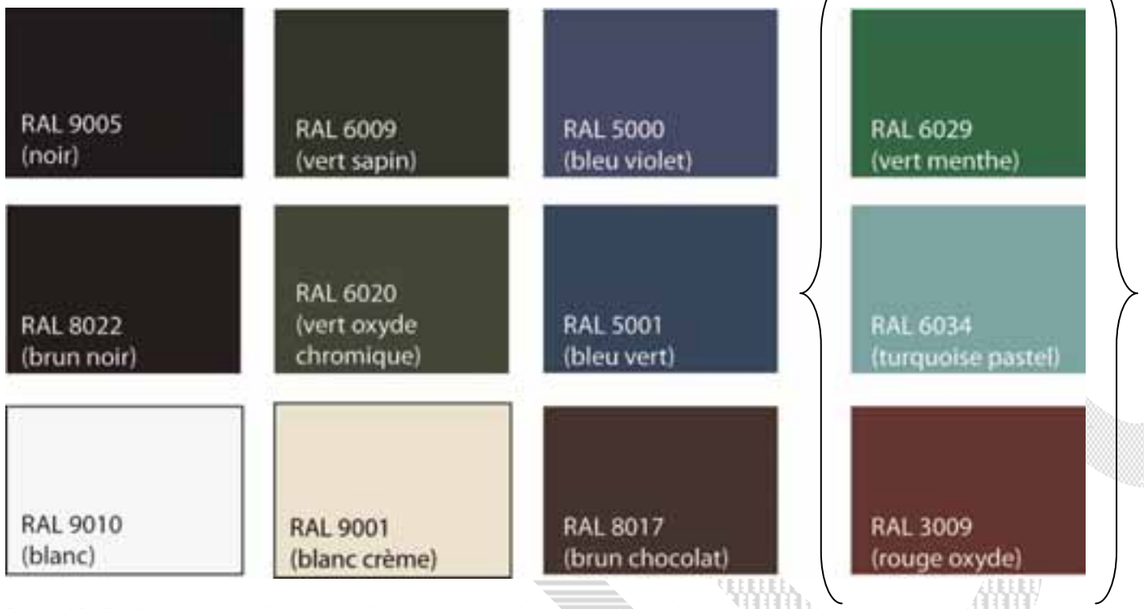

Figure 19 : Références des colorations relevées in situ et données à titre indicatif

Coloration partielle des façades (souvent liée à la couleur des menuiseries)

A éviter

Figure 20 : Traitement incolore et brillant

✶ *Les soubassements et perrons*

Pour rattraper une pente du terrain naturel ou surélever le volume (et le protéger des inondations), de nombreuses des cabanes sont posées sur "pilotis", sur parpaing le plus souvent. Dans ce cas, l'accès à la cabane est facilité par un perron (2 à 3 marches en général). Le soubassement ainsi formé est parfois laissé tel quel (voire servir de rangement) ce qui est à éviter. Il est préférable de le fermer par un bardage bois identique à la façade. La mise en œuvre de béton ainsi que l'installation de claustra sont à éviter. Toutefois, la transparence du soubassement peut être intéressante sous réserve que son traitement soit soigné.
Sur certaines cabanes, l'habillage du soubassement a été traité dans la continuité directe des façades. Les soubassements ne sont pas visibles et la surélévation est alors uniquement trahie par la présence d'un perron.
En cas de réfection des façades, c'est sur ce type d'intégration sera favorisé. Les propositions de maintien de la transparence du soubassement ne sont toutefois pas exclues. Les perrons seront exclusivement en bois.

A utiliser avec modération

Figure 21 : Habillage du soubassement en bardage bois (Cabane n°55)

Figure 22 : Habillage de la surélévation en bidons métalliques et claustra

A éviter

Figure 23 : Fermeture du soubassement en béton grossier

A favoriser

Figure 24 : Soubassement traité dans la continuité de la façade

Figure 25 : Perron en bois

Figure 26 : Perron en béton

Figure 27 : Parpaings visibles et dépôts de matériaux sous la cabane

III.2 Couvertures

★ *Les tuiles*

Le matériau de couverture le plus utilisé sur les toitures des cabanes de l'île est la **tuile mécanique dite de "Marseille"**. Cette tuile plate largement utilisée depuis le milieu du XIX^{ème} siècle est bien intégrée à l'architecture locale. A titre d'exemple, les toitures du quartier du Saous en sont toutes pourvues à une exception près (n°19 - tuiles romanes canal). **Les tuiles canal**, traditionnelles en Gironde, sont paradoxalement très peu utilisées (cabanes n°3 et 4 du domaine privé, n°37 au Truc Vert et n°44 - sur support fibrociment - au Port de l'Île). Il conviendra donc impérativement de les conserver en cas de travaux.
La tuile romane canal, apparue vers 1950, est une tuile à emboitement de conception récente. Elle n'offre pas le même aspect et les mêmes nuances que la tuile canal traditionnelle. Elle est donc à proscrire.
La teinte des tuiles varie selon la composition des terres locales. La couleur rouge-orangé doit être utilisée sur l'île pour être en accord avec les caractéristiques locales.

A proscrire

Tuiles romanes canal

Figure 28 : Couverture en tuiles romanes canal et bandeau bois

Figure 29 : Couverture en tuiles plates

A utiliser avec modération

Figure 30 : "Onduline" ciment colorée

Figure 31 : Fibrociment sur une annexe

A favoriser

Tuiles canal

Figure 32 : Tuiles canal sur support fibrociment

Figure 33 : Tuiles canal traditionnelles

Figure 34 : Couverture en tuile mécanique et "onduline" ciment (auvent)

Tuiles mécaniques dites de "Marseille"

Si les volumes principaux sont généralement couverts de tuiles, les volumes complémentaires, auvents et annexes connaissent une grande diversité de traitement des couvertures. S'observent pêle-mêle des tôles ondulées métalliques, en ciment, en fibrociment ou en PVC et des tôles bacs (métal ou PVC), et même de la membrane d'étanchéité seule (une occurrence sur un volume complémentaire). Les tôles ondulées (métalliques ou fibres-ciment) présentent un aspect rudimentaire et dans ce sens peuvent constituer des solutions pour couvrir les volumes complémentaires voire le volume principal, notamment lorsque les pentes ne permettent pas l'utilisation de tuiles.
Les autres matériaux de couverture (PVC, tôles bacs…) ne sont pas en harmonie avec le caractère traditionnel des cabanes et doivent être considérés comme provisoires et précaires. A terme, les volumes complémentaires autorisés devront être couverts si possible avec un modèle de tuile identique au volume principal de la cabane, ou éventuellement avec de la tôle ondulée métallique ou fibres-ciment.

★ *Les finitions : le faîtage, les rives et les bandeaux*

Les tuiles rondes scellées ou posées sont préférables pour le faîtage de toutes les toitures.

Les rives peuvent être traitées de différentes manières, soit par des tuiles rondes scellées soit par le recouvrement horizontal de la première rangée de tuile par le bandeau en bois (voire en zinc).
Il est préférable de laisser les bandeaux en bois apparents (et non habillés de tuiles voire de tôle).
Leur couleur reprendra préférentiellement la couleur du bardage des façades (plutôt que la couleur des menuiseries).

A favoriser

Figure 35 : Rives en tuiles rondes et bandeau en bois, de la couleur des façades

Figure 36 : Recouvrement horizontal des rives par le bandeau en bois et zinc

Figure 37 : Recouvrement horizontal des rives par le bandeau en bois

A éviter

Figure 38 : Couverture et bandeau en tôle métallique petites ondes

Figure 39 : Bandeau recouvert de tuiles modernes

Figure 40 : Rives en tube PVC pour une annexe (WC)

IV. Menuiseries extérieures

★ *Matériaux et conception*

Les menuiseries extérieures sont généralement en planches de bois, et traditionnellement de **même mise en œuvre que le bardage de la façade**. Ce type de menuiseries doit être conservé et dans la mesure du possible restauré.
Les contrevents sont principalement **des volets battants plein**, à un ou deux vantaux. Rarement, des persiennes sont ouvertes en partie haute des volets.
Plusieurs cabanes présentent une ouverture dont le volet est **basculant**. Ce type de volet, généralement de mise en œuvre artisanale, participe à la diversité de l'île, à l'originalité et au caractère des cabanes. Leur conservation est intéressante. A l'inverse, les volets de type volets pliants, s'intègrent assez peu et doivent être évités.
En termes de forme, il existe sur l'île une grande variété de percements des façades. Sur une même façade, des ouvertures de dimensions et de proportions différentes peuvent cohabiter. L'installation de pièces préfabriquées du commerce lors de la création de nouvelles ouvertures et le remplacement des anciennes, même en bois, risque à terme d'homogénéiser les ouvertures vers des formats standards.
En ce qui concerne les fenêtres, celles-ci sont traditionnellement **à petits bois**, à carreaux généralement plus hauts que larges. **L'installation de vitres modernes sans petits bois est à éviter.**
Pour les dormants comme pour les volets, **les matériaux à proscrire sont l'aluminium et le PVC**, qui dénaturent le caractère des cabanes. De même, le recours au double vitrage, qui ne se justifie pas dans le cadre d'une occupation temporaire, est proscrit.

A conserver

Figure 41 : La diversité des formes
De gauche à droite : volet basculant, fenêtre petit format traditionnelle à petit bois, ouverture "meurtrière" avec persiennes et ouverture "bandeau"

A favoriser

Figure 42 : Portes et volets en bois dans la continuité du bardage

A éviter

Figure 43 : Volets pliants

Figure 44 : Fenêtre en saillie sur la façade

A proscrire

Figure 45 : Fenêtre double vitrage "plein cadre", sans petit bois

★ *La coloration des menuiseries*

Les menuiseries extérieures en bois peuvent être soit peintes de la couleur du bardage soit de couleur contrastante voire de couleur vive. Quelques ouvertures présentent des couleurs différentes entre l'intérieur et l'extérieur du volet et entre le contrevent et les dormants et petits bois.
La majorité des cabanes présente des menuiseries bleues (15 cabanes) ou vertes (12 cabanes) sur un bardage de couleur sombre (noir ou brun noir). La couleur des menuiseries est appliquée soit uniquement sur les volets, portes et dormants, soit étendue à d'autres parties de la cabane telles que les perrons, bandeaux, consoles, poteaux supportant auvents et pergolas, coffres extérieurs, gouttières, bacs de récupération de pluie, le mobilier extérieur… . Toutefois, il s'avère souvent plus efficace d'intégrer les éléments les moins qualitatifs (gouttières, bacs d'eau) en employant la couleur du bardage lorsque celui-ci est sombre (voir Figure 60).
Des échantillons de couleur pourront être présentés lors des demandes d'autorisation de travaux pour accord. Les propositions devront tenir compte de la couleur du bardage, et les couleurs vives seront réservées aux cabanes dont le bardage est très sombre (noir à brun-noir).

Figure 47 : Aperçu de la diversité des colorations des menuiseries

Figure 46 : Cohabitation de couleurs sur les menuiseries (à gauche : source BKM, 2003)

Figure 48 : Références des colorations relevées *in situ* et données à titre indicatif

V. Espaces extérieurs

D'une manière générale, les abords des cabanes appartiennent au Domaine Public Maritime. Les occupants des cabanes sont ainsi tenus de maintenir cet espace libre à la circulation et d'éviter toute installation qui relèverait de l'appropriation du domaine public.

Dans les faits, de nombreuses cabanes sont accompagnées d'éléments qui occupent le domaine public : terrasses, mobiliers extérieurs, plantations, clôtures, pergolas, dispositifs de récupération de l'eau de pluie, annexes diverses, cabinet WC…

L'arrière des cabanes est souvent l'espace le moins soigné des cabanes, où l'on retrouve des annexes en matériaux de récupération divers, des gravats, du stockage de bois, des bacs de récupération d'eau…

Figure 52 : La confection de mauvaise qualité pose, en outre, le problème de l'arrachage des matériaux en cas de tempête

Il appartient à l'autorité compétente d'accepter au non les installations extérieures lors des demandes d'autorisation de travaux.

★ *Les clôtures*

Les clôtures qu'elles soient sous forme de brande, de claustra ou de grillage sont incompatibles avec le caractère inaliénable du domaine public.

Figure 57 : Clôture et portillon grillagés

A éviter

Figure 49 : Stockage de bois de chauffage

Figure 50 : Terrasse et bordures en béton, dalles de béton désactivé et bois, plantations et stockage de matériaux

Figure 51 : Store banne sur façade

Figure 53 : Arrière d'une cabane au Saous
Quai et annexe en tôle ondulée, bidon de récupération d'eau en PVC, mobilier extérieur,...

Figure 54 : Pergola et terrasse en béton

Figure 55 : Stockage de bois, barbecue maçonné, bac de douche extérieur, vaste terrasse bois,...

Figure 56 : Cabinet WC isolé

★ *Les panneaux solaires*

Les aménagements de type panneaux type photovoltaïque peuvent être acceptés s'ils sont ponctuels et de surface réduite (environ ½ m²). Leur intégration devra être soignée, si possible en suivant la pente du toit, et dans tous les cas en évitant une position déportée ou en saillie par rapport à un pignon ou une façade.

A favoriser

Figure 58 : Panneaux alignés sur la toiture

A éviter

Figure 59 : Panneaux solaires

★ *Les dispositifs de récupération d'eau de pluie*

L'usage de bacs de récupération de pluie est généralisé sur les toitures des cabanes et parfois des annexes. Il existe presque autant de traitements différents que de cabanes. Les solutions apparaissant optimales en termes d'intégration sont l'installation des bacs à l'intérieur du volume principal ou leur enterrement au pied de la cabane. En second lieu, l'habillage du bac à la manière d'un volume secondaire (bardage et toiture identique au volume principal) constitue une solution tout à fait acceptable dès lors que la mise en œuvre est soignée. L'habillage par un claustra bois ou de la brande doit être considéré comme temporaire. Quant aux bidons PVC bleus, verts ou blancs, peints ou non, ils requièrent un traitement ou un habillage.

A favoriser

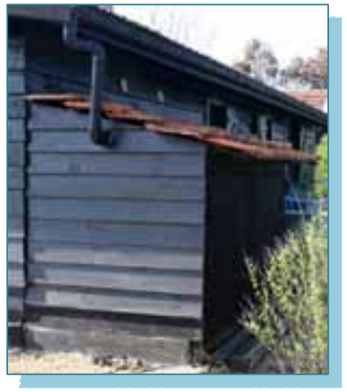

Figure 60 : Intégration du dispositif de récupération de l'eau de pluie par un bardage (et coloration des gouttières de la couleur du bardage)

A éviter

Figure 61 : Bidon PVC, peints ou non (et gouttières PVC ou peintes de couleur vive ou claire)

★ *Les quais*

Les quais ont pour vocation de protéger les cabanes des assauts de la mer. Ceux-ci sont entretenus par les occupants des cabanes situés en arrière. Seul le bois doit être utilisé pour leur réalisation, y compris pour les escaliers d'accès. Le quai en lui-même est constitué d'épaisses planches de bois disposées verticalement, maintenues à l'arrière plusieurs lambourdes horizontales.
Pour les quartiers les moins exposés (Saous par exemple), le maintien d'un simple talus est préférable. De manière générale, il appartient aux occupants de juger de la hauteur et du volume de quai nécessaire et suffisant à la mise en sécurité de la cabane ou du quartier. Les installations de confort ou superflues telles les platelages d'accès, garde-corps, seront évitées.

A éviter

Figure 62 : Escalier en métal avec garde-corps

A favoriser

Figure 64 : Escalier en bois

Figure 63 : Platelage d'accès au quai (et tubes PVC)

Figure 65 : Emmarchement intégré au quai

Figure 66 : Quai au Port de l'Île

Figure 67 : Rénovation d'une portion de quai à l'Îlot

★ *Les plantations*

Les cabanes sont souvent accompagnées de plantes ornementales apportées par les occupants : glycine, figuier, rosier, herbe de la pampa, laurier sauce, vigne vierge, rose trémière ou de fruitiers (figuier, poirier, pêcher) mais aussi de plantes en pot : palmier phœnix, laurier rose... Cette végétation implique :

- une occupation du domaine public ;
- l'introduction d'une flore exotique ou horticole peu compatible avec le caractère naturel de l'île et celui précaire de l'occupation des anciennes cabanes ostréicoles.

Ainsi, les plantations ne sont pas souhaitables autour des cabanes.

Toutefois, certains tamaris ou figuiers remarquables par leur âge ou leur traitement méritent d'être conservés. Ponctuellement quelques fruitiers peuvent accompagner les cabanes.

De même, des plantations de tamaris telles que celles présentes à l'arrière du quartier du Saous seront préservées car elles réduisent l'impact visuel des cabanes. L'emploi de la végétation ne doit cependant pas systématiquement jouer le rôle d'écran visuel pour cacher l'arrière de cabanes dont le traitement est de mauvaise facture ou le dépôt sauvage de gravats.

De plus, la pinède située au nord du quartier Afrique a beaucoup souffert de la tempête. La replantation de quelques jeunes sujets sur le même secteur serait intéressante pour réhabiliter cet ancien repère visuel fort de l'île. En cas de plantation, la palette végétale respectant les paysages et la nature de l'île est assez restreinte et comprend quelques espèces naturalisées non invasives :

- **le Tamaris commun (***Tamarix gallica***)** ;
- **le Pourpier de mer (***Atriplex halimus***)** ;
- **le Pin maritime (***Pinus pinaster***)** - uniquement autour du quartier Afrique (ancienne pinède);
- **le Troène commun (***Ligustrum vulgare***).**

Certaines des plantes introduites présentent un caractère invasif avéré, dont la présence et l'extension rapide, difficilement maîtrisable porte atteinte à la flore locale, à l'équilibre des écosystèmes et aux paysages. Il s'agit principalement des espèces suivantes :

- **Le Séneçon en arbre ou faux cotonnier (***baccharis hamilifolia***) ;**
- **L'Ailante (***Ailanthus altissima***) ;**
- **La Griffe de sorcière (***Carpobrotus sp.***) ;**
- **L'Herbe de la pampa (***Cortaderia selloana*) - très peu répandue, sont expansion peu encore être maîtrisée si les occupants se mobilisent ;

Moins agressives en termes de dispersion, celles-ci présentent également une menace :

- **Le Yucca (***Yucca sp.***) ;**
- **Le Laurier sauce (***Laurus nobilis***) ;**

Majoritairement, il semble que les cabanes soient envahies spontanément, notamment par l'ailante et le baccharis. Dans d'autres cas, ces plantes à croissance et étalement rapide semblent localement être favorisées par les occupants dans un but de privatisation (écran visuel, clôture végétale). Etant donné le statut invasif de ces plantes et la menace qu'elles représentent pour l'équilibre biologique et les paysages de l'île, ce comportement doit cesser. Pour aller plus loin, il serait même souhaitable qu'un travail pédagogique soit mené auprès des occupants (par le CELRL par exemple) pour les sensibiliser aux risques liés à ces plantes, et sur base d'un volontariat, les inciter à participer, de concours avec le gestionnaire, à la maîtrise de leur développement.

A conserver

Figure 68 : Tamaris remarquables (Port de l'Île)

Figure 69 : Pinède autour du quartier Afrique

A proscrire et lutter contre le développement

Figure 70 : Etalement de la griffe de sorcière

Figure 71 : Développement du baccharis

Figure 72: Plantation et protection de baccharis

Figure 73 : Développement de l'ailante

Figure 74 : Yucca

Figure 75 : Herbe de la pampa